

Nieurlet Infos n°12

03/2017

VIE COMMUNALE

DON DU SANG:

Comme chaque année, c'est à Nieurlet que l'amicale du don du sang de Bollezeele et environs a lancé sa campagne annuelle. 99 personnes s'y sont présentées parmi lesquelles 4 nouveaux donneurs. Photo E. MOREL

Le CAJ avec le concours de la CAF, a organisé du 13 au 17 février un centre de Loisirs. Pour cette première session de l'année, 47 enfants de 4 à 14 ans se sont inscrits. Le thème choisi, était les « Carnavals du Monde ». La dernière journée a été consacrée à une sortie au Bowling de Saint-Martin-lez Tatinghem. Photo H. MARCISZAK

Prochaine session du 10 au 14 avril.

BAL FOLK C'est avec un réel plaisir que se sont retrouvés le dimanche 5 mars les adeptes de la danse folk à la salle polyvalente.





Le Plateau Multisports

En projet depuis plusieurs années, la Municipalité a décidé de le relancer en 2015.

Ce projet s'est concrétisé, grâce à une aide départementale dans le cadre des subven-

tions « villages et bourgs » pour les villages de moins de 5 000 habitants, une aide de 20 000 € HT ainsi que 15 000 € HT du fonds de concours de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Ce qui donne un reste à charge pour la commune de 15 000 € HT.

Le terrain multisports de 12 X 24 m se situe face à l'embarcadère, doté de deux poteaux multisports avec un accès pour les personnes à mobilité réduite (avec une ossature inox garantie pendant vingt-cinq ans). Il sera utilisé par l'école et



sera en accès libre pour les habitants du village. Par la suite, si tout se passe comme prévu, des tables de pique-nique s'ajouteront près du terrain. Photo K. VERLINDE



Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs :

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé.

L'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Télécharger le formulaire d'autorisation de sortie de territoire Cerfa 15646*01 à remplir par les parents

A compter du 14 Mars 2017, la procédure de délivrance de carte nationale d'identité est simplifiée et traitée selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Les cartes d'identité seront effectuées par des mairies équipées d'une station biométrique (ST OMER, WORMHOUT....) Le secrétariat de la mairie de Nieurlet n'instruira plus les demandes, mais reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Une pré-demande pourra être réalisée depuis le site internet : https://ants.gouv.fr.

Depuis 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

La carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014. Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une <u>fiche d'information traduite</u>, qui peut être présentée aux autorités étrangères. Attention : Pour éviter tout désagrément, il est préférable de voyager avec un passeport valide si vous en possédez un. Sinon, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un <u>justificatif d'un voyage</u> à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

L'élection présidentielle se tiendra les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Vote par procuration

Soyez prévoyants : effectuez vos démarches le plus tôt possible !

RAPPEL



Nous sommes en Vigipirate Alerte Attentat, **le stationnement des véhicules est interdit aux abords des écoles et lieux de culte.** Il a été choisi de matérialiser cette interdiction par **une ligne jaune continue**, qui **indique que l'arrêt et le stationnement sont interdits** à cet endroit .

Merci pour nos enfants.

QUELQUES DATES

Des cendriers vidés dans un chemin, un matelas jeté dans un fossé, des canettes qui s'accumulent dans des haies...

Malheureusement, Nieurlet, comme les autres villes et villages 'n'y échappe pas et subit les mêmes incivilités.

le 19 mars, venez nombreux participer à l'opération "village propre et marais propre"

Rendez-vous devant la Mairie à 9 heures.

Les enfants doivent, obligatoirement, être accompagnés par un adulte.

Des gants et des sacs seront distribués sur place.

Cette opération est organisée conjointement par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la CAPSO et leurs partenaires.



Inscription: jardins fleuris 2017

Comme chaque année, la commune renouvelle le concours des jardins fleuris grande et petite surface et du plus beau potager. Pour participer, inscription ouverte à tous jusqu'au 20 Juin . Le passage du jury s'effectuera le samedi 24 juin 2017.

1er avril soirée fluo (APE)

2 avril parcours du cœur organisé par la Municipalité en partenariat avec le RCMF rdz-vs à la salle polyvalente à 8 h 30 17 avril « Chasse aux œufs » (Commission des Fêtes) du lundi 10 avril au vendredi 14 avril centre aéré (CAJ) 21 Mai Ball-Trap (Société des chasseurs) 26 Mai Fête des Voisins (Commission des Fêtes) 1er juin Thé dansant (CAD)

Prochaine Consultation Paramédicale gratuite et sans rendez-vous organisée par (UTPAS) aura lieu en mars à St Momelin, mais celle de Nieurlet prévue le **28 avril sera probablement supprimée par manque de fréquentation.**

LA CPAM vous informe

Vous avez été victime d'un dommage corporel en lien avec :

- un accident de la circulation,
- un accident sportif ou scolaire,
- une agression,
- une erreur médicale,
- une chute dans un magasin ou sur la voie publique...

Il existe un tiers responsable?

Signalez-le à votre caisse primaire d'assurance maladie qui pourra alors récupérer les frais médicaux auprès de l'assurance du tiers responsable.

Cela ne changera en rien vos remboursements. C'est simple et rapide via "mon compte ameli"



P 06 19 38 44 53

facebook : Isa santé fitness

Cours individuels sur rdz-vous à domicile

ADSL: Dans le cadre du projet de la montée en débit piloté par le Syndicat Mixte Nord-Pas-de- Calais Numérique, les travaux ont commencé.

Le concept du «voisin vigilant» également connu sous le nom de « participation citoyenne» est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les citoyens sont attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Ils sont vigilants à ce qui se

passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de «surveiller » son voisin!). Etre voisin vigilant, c'est être solidaire vis à vis de ses voisins, c'est entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de l'ordre. Le voisin vigilant veille, mais ne surveille pas. Il ne remplace pas les forces de l'ordre. Son rôle est de signaler un élément suspect (véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis quelque temps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou de bruits anormaux, ...)

il déclenche une alerte en faisant le 17 (Gendarmerie nationale).

Comité de Rédaction : La commission Information & Culture

Rappel nous sommes à votre disposition, si vous souhaitez faire connaître vos activités sur la commune ou faire part d'un événement. nieurletinfo@gmail.com